



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique
Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf-Mila
Département des sciences de la nature et la vie



MASTER-1

Filière: **Ecologie et Environnement**

Spécialité: **Protection des écosystèmes**

LÉGISLATION



Dr. L. DOUAFER

Année universitaire :2024-2025



Contenu de la matière :

1. Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).
2. Présentation de législation algérienne (www.joradp.dz, références des textes).
3. Règlementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage,).
4. Organismes de contrôle : DCP (concurrence et prix), CACQUE (centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage), bureau d'hygiène, ONML (office national de métrologie légale).
5. Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).
6. Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)



VI Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)

1. L'ISO (Organisation internationale de normalisation)

- ❑ C'est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO).
- ❑ L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet.
- ❑ Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.
- ❑ L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

V. Normalisation et accréditation

- Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.**
- La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales.**
- Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote.**
- Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.**

2. Le Codex Alimentarius

- ❑ **Le CODEX ALIMENTARIUS vise à garantir des denrées alimentaires sûres et saines pour tous et partout.**
- ❑ **Le commerce international des denrées alimentaires existe depuis des milliers d'années mais, jusqu'à une période relativement récente, les aliments étaient essentiellement produits, vendus et consommés sur place.**
- ❑ **La quantité de denrées alimentaires commercialisées au niveau mondial a littéralement explosé au cours du siècle dernier pour atteindre aujourd'hui des niveaux et une diversité inimaginables auparavant.**

2-1- Normes alimentaires internationales

- ❑ Les normes alimentaires, les lignes directrices et les codes d'usage internationaux du **C O D E X A L I M E N T A R I U S** contribuent à la sécurité, à la qualité et au commerce loyal des denrées alimentaires.
- ❑ Les consommateurs peuvent compter sur la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires qu'ils achètent et les importateurs sont certains que les aliments qu'ils commandent correspondent bien aux spécifications du Codex.

2-2- Protéger la santé des consommateurs

- ❑ **Les inquiétudes du public concernant la sécurité sanitaire des aliments placent souvent le Codex au cœur des débats mondiaux.**
- ❑ **Les médicaments vétérinaires, les pesticides, les additifs alimentaires et la présence de contaminants dans les aliments sont quelques-uns des sujets examinés lors des réunions du Codex**
- ❑ **Les normes du Codex sont élaborées à partir de données fournies par des organismes internationaux et indépendants d'évaluation des risques ou bien dans le cadre de consultations spéciales organisées par la FAO et l'OMS.**
- ❑ **Bien qu'elles ne soient que des recommandations applicables à la discrétion des pays membres, les normes du Codex sont souvent à l'origine des législations nationales.**

2-3- Lever les obstacles au commerce

- ❑ **La référence aux normes du Codex relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) montre que le Codex joue un rôle déterminant dans le règlement des différends commerciaux.**
- ❑ **Les membres de l'OMC qui souhaitent imposer des normes plus sévères que celles établies par le Codex peuvent être invités à les justifier scientifiquement.**
- ❑ **Depuis sa création en 1963, le système du Codex a évolué de façon ouverte, transparente et participative afin de répondre aux nouveaux défis.**
- ❑ **Le commerce international des denrées alimentaires représente 2000 milliards d'USD par an et des milliards de tonnes d'aliments sont produits, transportés et mis sur le marché.**

3-AFNOR (Association française de normalisation)

- ❑ **Créée en 1926, AFNOR est une association régie par la loi de 1901, composée de près de 2 500 entreprises adhérentes.**
- ❑ **Sa mission est d'animer et de coordonner le processus d'élaboration des normes et de promouvoir leur application.**
- ❑ **Reconnue par les pouvoirs publics qui ont confié au Ministère chargé de l'industrie un rôle de coordination interministérielle et de contrôle, AFNOR est le noyau central du système français de normalisation.**
- ❑ **Rassemblant autour d'elle tous les grands acteurs socio-économiques, elle est à l'écoute de leurs besoins et collabore étroitement avec les 25 bureaux de normalisation et autres instances professionnelles**
- ❑ **Elle développe une collection de normes répondant à leurs objectifs stratégiques.**



Merci

Dr L. DOUAFER

